# Résultats électoraux : l’AFP doit respecter le droit !

Lors du Comité d’entreprise du lundi 30 avril, SUD-AFP a exprimé son indignation face à la décision de la direction de transmettre aux clients, francophones comme non-francophones, les estimations du résultat de l’élection présidentielle avant l’heure légale.

Notre opposition n’a rien à voir avec des considérations concernant les heures de fermeture des divers bureaux de vote et encore moins avec la prétendue «hypocrisie» qu’il y aurait à permettre la circulation des estimations précoces à l’extérieur de la France tout en les censurant dans nos frontières.

Non, il s’agit tout simplement de respecter la législation démocratique, qui ne peut se confondre avec les prétendues lois de l’Internet, quelle que soit la fascination pour les réseaux « sociaux » comme Twitter ou Facebook.

Lisez la suite de ce communiqué ci-dessous.